

tributions en argent nommées palettes, que l'on peut assimiler aux livraisons de jetons qui se font encore de nos jours dans certaines réunions. Ducange, au mot *paleta*, dit que c'était d'abord une certaine mesure de blé ; plus tard ce furent des méreaux ou plaques de métal. Les fondations de ces palettes étaient de différentes époques ; il y en avait de 1502 et de 1503. Celles de 1502 étaient d'étain, marquées d'un côté à l'image de St-Raphaël, et de l'autre, aux armes du fondateur. Les palettes de 1503 étaient de cuivre, marquées d'un côté à l'image de Saint-Jean, et de l'autre, aux armes du Chapitre et du fondateur. Elles valaient six deniers pour matines, et autant pour vêpres ; les présents profitaient des palettes des absents. Le Chapitre donnait chaque année au livreur 800 livres sur divers biens dont il jouissait, pour payer toutes les palettes de l'année. A la grand'messe il y avait eu primitivement des livraisons en denrées, plus tard, elles se firent aussi en argent. Elles montaient de 3 à 4 sols. Quand on allait dire la messe hors du cloître, elles étaient de 6 sols. Leurs fondateurs étaient inconnus, mais il paraît qu'à la réception des chanoines, custodes, chevaliers et perpétuels, celui qui prenait possession donnait une certaine somme au Chapitre. Dans les derniers siècles, le Chapitre recevait tous ces principaux de fondations, et ne fondait rien ; ce fut l'origine d'un procès que les perpétuels lui intentèrent en 1630. Ces livraisons furent encore augmentées, notamment à la réunion de l'abbaye de l'île-Barbe (1), sous l'épiscopat du cardinal de Tencin.

On observait à Saint-Jean les plus anciennes cérémonies de l'église, et cet attachement aux rites des premiers temps ne contribue pas peu, aujourd'hui encore, à la majestueuse gravité, à la pompe sévère de nos mystères. Une singularité que l'on y avait toujours remarqué, c'est que la cathédrale n'avait jamais admis les orgues, la musique, ni les livres. L'office se chantait, à peu près, tout entier par cœur. Pour transiger avec cette exclusion, il a fallu bien de la patience et une résolution bien ferme. L'archevêque Malvin de Montazet, après un procès qui dura dix ans, parvint,

(1) Deville.